Delivering meaningful growth

Le 7 juillet 2025 – Après 17h45
Information réglementée

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 30 juin 2025 au 4 juillet 2025 (inclus)
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 30 juin 2025 au 4 juillet 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL

- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 2 août 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 85.878 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
30/06/2025	2.351	72,59	72,45	72,90	170.664	CEUX
30/06/2025	3.921	72,64	72,40	73,00	284.814	TQEX
30/06/2025	13.354	72,54	72,30	73,10	968.731	XBRU
01/07/2025	8.353	72,30	72,05	72,60	603.959	CEUX
01/07/2025	4.648	72,29	72,05	72,55	336.019	TQEX
01/07/2025	12.019	72,30	72,00	72,60	868.947	XBRU
02/07/2025	4.180	73,09	72,70	73,35	305.504	CEUX
02/07/2025	3.173	73,08	72,80	73,25	231.872	TQEX
02/07/2025	17.435	73,10	72,70	73,35	1.274.505	XBRU
03/07/2025	2.612	72,94	72,75	73,15	190.511	CEUX
03/07/2025	741	72,87	72,80	72,90	53.996	TQEX
03/07/2025	5.984	72,99	72,75	73,45	436.781	XBRU
04/07/2025	1.945	72,57	72,35	72,60	141.144	CEUX
04/07/2025	265	72,55	72,55	72,55	19.226	TQEX
04/07/2025	4.897	72,54	72,40	72,65	355.222	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 30 juin 2025 au 4 juillet 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 4 juillet 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 10.216.404 actions GBL représentatives de 7,7 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 93,3 %[1].

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »[2] pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €15,4mds à fin mars 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié au travers d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés directs et privés indirects.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

[1] cf. https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres

[2] Prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation